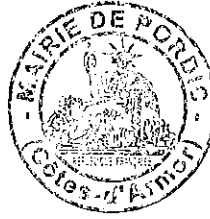


DEPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR



Le Maire,  
Maurice BATTAS

N°2020-05-07a

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le cinq Mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 30 Avril 2020, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Guy RUSSELLE, Marie Pierre COLLIN, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Rémy LE GRAND, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Evelyne LE GUEN donne pouvoir à Noella CONNEN  
Louis EOUZAN donne pouvoir à Maurice BATTAS  
Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY  
Guénaèle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Isabelle DESFEUX  
Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND  
Nicole LE LANNON donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND  
Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Françoise MICHEL  
Gilbert MALLEDANT donne pouvoir à Joël DEFONTENAY  
Nathalie LONCLE donne pouvoir à Ollivier LE DU  
Annie GOUEZEL donne pouvoir à Michel CHEVE  
Marie Frederique BLOT LE POTTIER donne pouvoir à Claudine ADAM  
Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO

**ABSENT(S) / EXCUSÉ :** Yannick GUILLOU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Michel CHEVE

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 43*

\*\*\*

**7) Aides aux commerces :**

**Rapporteur :** Monsieur Loïc TARDY, Adjoint au Maire, chargé des finances.

**a) Fromagerie « Monsieur Morin » :**

Il est rappelé que par délibération n°2015.09.03a, le Conseil Municipal a complété les modalités d'octroi du dispositif d'aide en faveur du commerce pordicais.

La délibération n°2016.01b.15a, prise le 29 Janvier 2016, confirme le maintien de cette aide et complète le périmètre d'intervention.

M. Morin, propriétaire de la Fromagerie « Monsieur Morin » ayant déposé une demande auprès de Monsieur le Maire, peut prétendre à cette aide, dans le cadre de travaux de réaménagement du commerce, comprenant des travaux (en montant H.T.) :

○ Agencement magasin	5 097, 41 € HT
○ Enseigne signalisation	2 863, 62 € HT
<b>Total :</b>	<b>7 961, 03 € HT</b>

L'aide octroyée correspond à 10 % du montant des travaux d'investissements hors taxes, hors équipements et mobiliers professionnels.

Le montant des travaux d'investissements éligibles s'élevant à 7 961,03 HT ; le montant de l'aide envisagée est de 796 €.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 796 €, pour la fromagerie « Monsieur MORIN ».

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Maurice BATTAS.**

